PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 11 décembre 2018 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Étienne Urbain, district 1
Éric Milot, district 2
Isabel Lapointe, district 3
Sandra Mercier, district 4
Danielle Deraiche, district 5
Dany Beauséjour, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Xavier-Antoine Lalande, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général, est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

RÉSOLUTION 475-12-18
REPRISE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que la séance régulière du 11 décembre 2018 a été ajournée à 20 h 49 afin de tenir la séance extraordinaire exclusive au budget relative à l'adoption du budget 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reprendre la séance régulière afin d'épuiser l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

DE REPRENDRE la séance à 21 h 26.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS

La période d'interventions s'est tenue de 21 h 27 à 22 h 24.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Madame Jeanne Binette

- ✓ Le dépôt du rapport de recherche relatif à l'armature commerciale de Saint-Colomban;
- ✓ La circulation routière de la rue du Boisé-Vermont;
- ✓ La demande d'annexion du Canton de Gore;
- ✓ La recherche en eau;
- ✓ La circulation des véhicules hors route.

Monsieur Jean Charette

- ✓ Le milieu humide situé au bout de la rue du Boisé-Vermont;
- ✓ La circulation des véhicules hors route.

Madame Marie-Hélène Hébert

- ✓ Le Quartier 50+.

Monsieur Roland Leduc

- ✓ Hortifolie société d'horticulture et d'écologie de Saint-Colomban.

RÉSOLUTION 476-12-18
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 22 h 24 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

Xavier-Antoine Lalande Maire	Me Stéphanie Parent Greffière